



## Communiqué

L'an deux mille vingt, et le dix huit du mois d'Aout à dix heures trente s'est tenue une réunion de travail présidée par Monsieur le doyen de la faculté , à la présence de Monsieur le vice doyen chargé de la pédagogie, Messieurs les chefs des départements et les adjoints des chefs des départements respectifs pour donner suite aux procédés nécessaires en vue de clôturer l'année universitaire 2019-2020 par la mise en application des dispositions recommandées dans la note du 16-08-2020 N 866/2020 émanant du secrétaire général du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du dernier conseil de direction de l'université réuni le 17-08-2020 qui a apporté quelques modifications sur le volet pédagogique du protocole spécifique à l'université de Bejaia.

A cet effet la faculté des sciences humaines et sociales informe l'ensemble de ses enseignants et étudiants notamment les niveaux L3 et M2 de ce qui suit :

- **Du 23 au 31 /08/2020**, Poursuite des enseignements uniquement à distance ;
- **Du 06 au 17 septembre** dépôt des Rapports de stages, mémoires L3 et M2.
- **Du 20 au 30 septembre** soutenances des mémoires M2, évaluation des rapports de stages et mémoires L3.
- **A partir du 1<sup>er</sup> septembre** possibilité de finaliser les rattrapages S1 pour les sections qui ont un nombre d'étudiants concernés par cette session égale ou inférieur à 30. (le planning sera étudié ultérieurement).

### ✓ Modalités de dépôt, de composition des jurys et de soutenance :

**Niveau M2** : Le dépôt des mémoires M2 pour la session septembre se fera en version PDF par l'encadreur ( comme autorisation de dépôt) dans la boite mail des chefs des départements respectifs, en parallèle le responsable de filière et le chef du département procéderont à la constitution des jurys de soutenances ( comme le prévoit l'article 10 de l'arrêté N 362 du 09 juin 2014 ) et d'une manière équitable entre les membre de l'équipe de formation de la spécialité , une fois la répartition est faite les membres du jury recevront une copie PDF du document pour



évaluation. Enfin le jour de la soutenance l'étudiant doit remettre une version papier pour les membres du jury.

**NB** : pour le dépôt des mémoires des boites mails sont mises à la disposition des enseignants dans chaque département qui sont respectivement comme suit :

- Sciences sociales psychologie et orthophonie : [departement.psy@gmail.com](mailto:departement.psy@gmail.com)
- Sciences sociales sociologie : [djouab-mustaph@hotmail.fr](mailto:djouab-mustaph@hotmail.fr)
- Sciences humaines : [hanafi84cheurfa@gmail.com](mailto:hanafi84cheurfa@gmail.com)
- STAPS : [djennad.joe@hotmail.fr](mailto:djennad.joe@hotmail.fr)

**Niveau L3** : Le dépôt des mémoires et rapports de stage pour la session septembre se fera en version PDF par l'encadreur (comme autorisation de dépôt) dans la boîte mail des chefs des départements respectifs.

**NB** : pour le dépôt des mémoires L3 des boites mails sont mises à la disposition des enseignants dans chaque département qui sont respectivement comme suit :

- Sciences sociales psychologie et orthophonie : [departement.psy@gmail.com](mailto:departement.psy@gmail.com)
- Sciences sociales sociologie : [nouirabah2015@gmail.com](mailto:nouirabah2015@gmail.com)
- Sciences humaines : [hanafi84cheurfa@gmail.com](mailto:hanafi84cheurfa@gmail.com)
- STAPS : [cfarid66@gmail.com](mailto:cfarid66@gmail.com)

✓ **Pour l'évaluation des mémoires L3** : le responsable de filière, de spécialité et le chef du département procéderont à la répartition des mémoires L3 entre les membres de l'équipe de formation de la spécialité d'une manière équitable. L'enseignant encadreur doit porter la note attribuée aux étudiants sur la page de garde du mémoire (document scanné).

✓ **Pour l'évaluation des rapports de stage** :

Pour les étudiants qui ont effectué un stage et ont récupéré la fiche d'évaluation, le calcul de la note se fera comme d'habitude, l'addition de la note de l'encadreur + la note donnée sur la fiche d'évaluation par l'encadreur sur le lieu du stage, ensuite la somme des deux notes divisée par deux. L'enseignant encadreur doit porter la note attribuée aux étudiants sur la page de garde du rapport (document scanné).

Pour les étudiants qui n'ont pas effectué un stage sur le terrain, la note de la matière sera la note de l'enseignant encadreur.

L'organisation des soutenances se fera en collaboration avec les chefs des départements afin d'assurer les mesures barrières contre le COVID -19 Comme il est indiqué dans le protocole envoyé par la tutelle

**NB : Ces modalités de dépôt peuvent être maintenues ou modifiées. Tout dépend de l'évolution de la situation sanitaire du pays.**

Fait le 19/08/2020

P / le doyen

نائب العميد المكلف بالدراسات  
والمسائل المرتبطة بالطلبة  
الدكتور: جفال مقران

